

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026/037

Séance du 22 juin 2026

Nombre de conseillers : 19

L'an deux mille vingt-six
le 22 juin

En exercice : 19

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien BLANC, maire.

Présents : 18

Date de la convocation : 15 juin 2026

Votants : 19

OBJET :

Voirie communale –
reclassement voirie et
délaissé du Lichoud

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Aurélien BLANC, Gisèle DONIN, Roland SEIGLE, Chantal LOMETTI, Jean-Marie OGER PREVOT, Emilie JACQUIER, Samuel DANNA, Cléo MOIROUD, Christophe DESSAINTJEAN, Marie-Claude JEANDEAUD, Joël MARGERIDON, Amélie ROUARD-MARTIN, Matthieu IZARD, Elodie REUBREZ, Mathis LAUBE, Serge MAESTRO, Fabienne LENOIR, Stéphane CHEMIN.

A DONNE POUVOIR : Christiane BOULUD à Gisèle DONIN

Vu la demande de la commune de transférer en l'état le délaissé de l'ancienne RD18 d'une longueur de 175 mètres situé entre les PR3+364 et 3+524, ainsi que les dépendances situées entre la route départementale actuelle et ce délaissé, dans le domaine public communal conformément au plan annexé,

Considérant que cette ancienne section de route départementale, ayant une fonction d'accès agricole et d'arrêt de transport scolaire, a vocation à être déclassée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Convient que conformément à l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, la cession sans déclassement préalable entre personnes publiques des biens relevant de leur domaine public lorsqu'ils sont destinés à l'exercice de leurs compétences est possible.
- Dit que ce transfert dans le domaine public communal sera assorti d'une subvention d'équipement de 12 000 € HT
- Dit que la délibération du Conseil Départemental de l'Isère validera définitivement le transfert de cette section dans le domaine public communal
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 23 juin 2026
Le maire, Aurélien BLANC.



ANNEXE

